

Observation reçue par mail le 21/06/2022

Andrew Trapani
871 chemin des Soullières
06410 Biot, France
+33 6.84.96.10.73
andrew.trapani0805@orange.fr

A l'attention de Madame le commissaire enquêteur
Modification n°9 du PLU,
Mairie de Biot- Sophia Antipolis,
CS 90339,
06 906 Sophia Antipolis Cedex
Envoyée par courrier électronique à : plu@biot.fr.

Madame,
Depuis juillet 2007, je suis propriétaire de la villa sise à 871 chemin des Soullières à Biot. En plus j'habite dans les environs de Sophia Antipolis depuis janvier 1992. J'étais très choqué par les modifications de mon quartier de Soullières qui étaient proposées par le PLU no. 7. Ce PLU permet de bétonner à outrance mon quartier et de détruire une grande partie de sa végétation. Il permet que la densité augmente considérablement et sans mesure. Je suis très contre la modification no. 7 du PLU de Biot et je suis très content de voir que la modification no. 9 du PLU de Biot propose de rectifier la situation pour notre quartier.

Notre quartier est calme, très verdoyant avec une superbe qualité de vie. Il est composé de maisons et villas sans immeubles. Pour respecter la vie des habitants de ce quartier, il faut que ce caractère soit préservé. Les habitants du quartier de Soullières ont choisi cet endroit précisément parce qu'il est calme, résidentiel et très vert. **Je veux que mon quartier conserve ce caractère actuel et donc je veux vous communiquer que le projet de modification no. 9 du PLU de Biot répond bien à ce but. Je suis complètement d'accord avec la modification no. 9 du PLU de Biot.**

Je reste à votre disposition pour tout renseignement ultérieur.

Cordialement,
Dr. Andrew TRAPANI